



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), Mme LAUQUÈRE (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

ABSENTS : Néant.

Madame Sandrine SALINIER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Modification commissions municipales

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Suite à la proposition de modification du règlement intérieur et pour tenir compte des remarques formulées lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'ajuster la commission « Cohésion Sociale » comme suit :

Commissions Cohésion sociale			
Ancienne composition		Nouvelle composition	
Président	Pascal SERRE	Président	Pascal SERRE
8 Membres	Gilbert COUDASSOT BERDUCOU Félix RIVOT Christophe MARCHIVE Corinne VANDENBERGHE Denise LAUQUERE Edith TOULLIER Céline CALEIX Carmen CASADO-BARBA	11 Membres	Gilbert COUDASSOT BERDUCOU Félix RIVOT Christophe MARCHIVE Corinne VANDENBERGHE Denise LAUQUERE Edith TOULLIER Bernard CHAUMOND Yves THOUVENIN DE VILLARET Céline CALEIX Carmen CASADO-BARBA Sandrine SALINIER

AR Prefecture

024-212401020-20240130-D04_24-DE
Reçu le 08/02/2024


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de cette nouvelle composition ;
- **VOTE** pour la désignation des nouveaux membres de ladite commission.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 30 janvier 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le


Pascal SERRE
Maire

